

AIDES

Accompagnement de l'entreprise sur la structuration RH et la RSE

Publics concernés

- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Formation professionnelle](#)
- [#Performance et compétitivité](#)
- [#Emploi](#)

Le contexte actuel est un tournant dans la gestion des ressources humaines (RH). Face à ces changements sociétaux et de rapport au travail, les entreprises doivent se structurer au niveau des ressources humaines pour répondre aux nouveaux enjeux tels que la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), la Transition Ecologique des Entreprises (TEE), la Qualité de Vie au Travail (QVT), la Marque Employeur, par exemple.

Le dispositif Accompagnement Individuel aux Entreprises (AIE) Structuration RH / RSE vise à répondre à cet enjeu en soutenant la phase de diagnostic afin d'évaluer la stratégie RH en amont de l'action de formation au bénéfice des personnes en charge des Ressources Humaines. Il s'adresse aux entreprises industrielles.

Objectif

Structuration des ressources humaines des entreprises en soutenant la réalisation d'une phase de diagnostic pour évaluer la stratégie RH et le développement des compétences des salariés de l'entreprise, en amont de l'action de formation des salariés au bénéfice des personnes en charge des ressources humaines dans l'entreprise.

Bénéficiaire

Les entreprises de production et de transformation relevant de l'industrie de moins de 250 salariés dont le siège social et/ou les établissements sont en Nouvelle Aquitaine.

Montant

Le taux maximal d'intervention retenu ne saurait excéder 50 % des dépenses éligibles.

L'aide sera plafonnée à 2 500 € par entreprise pour un maximum de 5 jours de prestation.

Les modules de formation qui découlent du diagnostic dans le plan d'action seront pris en charge dans l'AIE Formation pour les publics suivants : Manager Intermédiaire et/ou Manager de proximité, Assistant ou Assistante RH, Responsable RH, Responsable formation, chargé ou chargée de développement des compétences.

Critères de sélection

Les dépenses éligibles sont les dépenses d'ingénierie, de conseils et d'études, dans le cadre de prestations externes.

Comment faire ma demande ?

Prise de contact avec le référent du lieu d'implantation de l'entreprise, dont les coordonnées sont indiquées dans le dépliant en téléchargement ci-dessous. Le référent vous indiquera comment renseigner votre dossier et les pièces administratives à joindre.

Correspondants

• Direction Emploi et Evolution Professionnelle

Service Relations aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption